



AU CANADA,

DES MUNICIPALITÉS AGISSENT POUR L'ÉGALITÉ DES HOMMES ET DES FEMMES

Fin des années 1990, l'objectif d'améliorer la qualité de vie des citoyennes devient une préoccupation internationale. Les gouvernements, les pouvoirs locaux et leurs partenaires sont invités à déposer des plans d'actions quinquennaux selon trois grands objectifs : *« assurer la pleine et égale participation des femmes aux instances politiques et administratives, à l'échelle locale et régionale ; assurer la pleine participation des femmes, en tant que citoyennes, au développement des villes et des communautés ; implanter l'approche différenciée selon les sexes dans les pratiques de planification, de développement et de gestion urbaine ».*

Pour faire avancer la réflexion et favoriser la mise en commun des expériences, des réseaux *« Femmes et ville »* se développent à l'échelon local, régional et national dans plusieurs régions du monde. Les canadiens s'inscrivent de manière très volontariste dans cette logique, visant à assurer aux femmes une réelle place dans le développement des régions. Le bureau international de la fédération canadienne des municipalités (FCM) associé au réseau *« Femmes et ville »* de Montréal s'accordent sur le fait que si *« l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe reconnu dans notre société, il faut maintenant le traduire dans la vie de tous les jours, dans la réponse aux besoins des femmes, dans l'organisation même du milieu urbain, c'est à l'échelle des villes et des municipalités qu'il est possible d'agir le plus efficacement ».* Il s'agit de prendre en compte les besoins particuliers des femmes et des hommes car *« un traitement similaire n'est pas forcément un traitement égalitaire. Les femmes sont expertes de la vie quotidienne. Elles sont souvent mal desservies comme citoyennes parce que les services, les équipements et les aménagements de la ville ne sont pas conçus selon leurs besoins particuliers. Il faut aujourd'hui diversifier la ville, l'adapter à nos modes de vie actuels, à nos valeurs ».* Ces réflexions ont fait l'objet d'une publication par laquelle la FCM et le réseau de femmes incitent et aident les villes à agir. Retour sur cette contribution d'octobre 1997.

« Des élues et des gestionnaires à part égale, des citoyennes à part entière »

Les femmes sont peu représentées dans les instances de décisions municipales. De par leur emploi et les tâches familiales et domestiques qu'elles assument, elles disposent de moins de temps pour faire de la politique, prendre part aux décisions. *« Viser l'équilibre femmes hommes dans le nombre d'élus constitue certainement un premier pas »* sans cantonner les femmes dans certains secteurs. En 1993, par exemple, la ville de Québec a fait le choix de la parité en réservant la moitié des sièges du comité exécutif à des femmes. En 1996, une mesure rendait obligatoire le fait de réserver des *« sièges-femmes »* aux conseils de quartier.

Les femmes devraient aussi trouver davantage leur place dans les services municipaux et pas dans des emplois subalternes. À cette fin sont citées des mesures concrètes comme définir des règles pour favoriser l'accès des femmes à des postes supérieurs, conduire un programme d'accès à des postes non traditionnels par la formation, le jumelage d'employés, le *« mentorat »*/marrainage avec des étudiantes, des mesures de conciliation travail-famille (flexibilité des horaires, services de garde en milieu de travail...). En fin de compte, *« l'objectif d'équité devrait orienter toute la vie politique municipale ».* Les femmes sont aussi particulièrement concernées par les conditions du logement, les services, et l'environnement urbain en général. Elles estiment que les services publics, les équipements ne sont pas toujours adaptés à leurs besoins. Citoyennes à part entière, elles doivent être davantage associées aux décisions politiques et administratives qui concernent la vie de la communauté (et pas seulement dans des secteurs traditionnellement féminins comme l'école, l'action sociale). Pour répondre à ces objectifs, un mode de structuration spécifique peut s'imposer au sein d'une municipalité. Une commission consultative composée d'élues et d'élus, de fonctionnaires, de groupes de femmes et la structure municipale peut être créée par exemple. Celle-ci serait chargée d'établir un plan d'action annuel *« femmes et ville »* avec engagement du conseil municipal d'y consacrer les ressources

Reproduction autorisée sous réserve de mention du producteur et de citation exhaustive



nécessaires. Une structure interne serait chargée de coordonner le plan avec des mécanismes de communication particuliers.

L'analyse différenciée selon les sexes : un outil de développement égalitaire

Le gouvernement du Québec et plus particulièrement l'île de Montréal se sont appliqués à implanter l'approche différenciée selon les sexes (ADS) dans l'ensemble de la planification et du développement urbain. L'ADS constitue un instrument de mesure sur les réalités et les besoins spécifiques des femmes et des hommes. Cette analyse ou grille permet de comprendre la réalité autrement, de rendre visibles les sources d'inégalités entre hommes et femmes en vue de les éliminer. « *Quels sont les besoins spécifiques des femmes et des hommes dans tel secteur d'activité ? Quel pourcentage de femmes et d'hommes utilisent les services municipaux (transports en commun, loisirs...) ?* ». L'ADS permet de répondre à de telles questions. La méthode comprend plusieurs étapes. Il s'agit de faire un portrait de la situation et sur cette base d'élaborer une stratégie et un plan d'action avec définition des responsabilités, des ressources financières et de l'échéancier. Des municipalités québécoises ont contribué à la réalisation d'actions très concrètes sur différentes questions. L'ADS trouve

le plus d'application sur la question de la sécurité urbaine (voir fiche d'expérience). Les villes de Montréal et de Toronto interviennent aussi par exemple sur la question du transport en commun dont les femmes représentent la majorité de la clientèle. Pour accroître la sécurité des passagères, un service de descente entre deux arrêts a été mis en place, permettant aux femmes de se rapprocher de leur destination en soirée. Une recherche a par ailleurs été menée à Montréal sur les loisirs qui peuvent contribuer selon l'hypothèse de base à l'oppression des femmes, à leur émancipation. Les résultats de la recherche ont démontré que les activités de loisirs rejoignent encore majoritairement les garçons et les hommes. Il s'agit alors de définir une stratégie d'actions pour atteindre l'égalité dans l'offre de services, de former les intervenants et d'assurer le développement d'activités qui contribueront à renforcer l'autonomie des filles et des femmes.

En partageant leur réflexion, la FCM et le réseau « *femmes et ville* » démontrent donc que les municipalités ont un rôle certain à jouer dans l'atteinte de l'objectif d'égalité entre hommes et femmes et que c'est possible avec rigueur, pragmatisme et en inscrivant les actions dans la durée. « *Nous y gagnerons tous et toutes* ».

Mots clés : égalité des chances, femme, égalité hommes-femmes, municipalité, service public, développement urbain, sécurité, loisirs, emploi, diagnostic

Rédacteur : Catherine RAFFIN-DEWAELE, 2001/07

Producteur : CR•DSU - 4 rue de Narvik - BP 8054 - 69351 Lyon cédex 08 - Tél. : 00 (33) (0)4 78 77 01 43
Fax : 00 (33) (0)4 78 77 51 79

Sources :

Une ville à la mesure des femmes. Le rôle des municipalités dans l'atteinte de l'objectif d'égalité entre hommes et femmes. Fédération canadienne des municipalités et la ville de Montréal (Réseau « femmes et ville »), octobre 1997, 26 p.

Pour un développement égalitaire sur l'île de Montréal : l'analyse différenciée selon les sexes. Relais femmes. 2000

Reproduction autorisée sous réserve de mention du producteur et de citation exhaustive